Accusé de réception en préfecture 041-284100070-20231212-40-2023-DE Date de télétransmission : 12/12/2023 Date de réception préfecture : 12/12/2023

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 décembre 2023

ARRONDISSEMENT DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE L'An deux mil vingt-trois **le 7 décembre, à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

22 Novembre 2023

Membres présents :

Date de la réunion :

<u>Titulaires</u>: Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Jean-Michel DEZELU, Michèle GAUTHIER, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Eric MARTELLIERE, Jean-Marc MORETTI, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

<u>7 décembre 2023</u>

Suppléants :

Gérard CHAUVEAU, suppléant de Catherine LHERITIER Anne-Marie THEVENET, suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs:

Alain GOUTX a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Michèle GAUTHIER
Karine MICHOT a donné pouvoir à Annick BARRE
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

N°40-2023

Membres titulaires excusés: Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Joël DEBUIGNE, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Pascal HUGUET, Catherine LHERITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN,

Objet de la délibération:

Jean-Marc MORETTI a été désigné secrétaire de séance.

Administration Générale – Groupement d'Intérêt Public (GIP) informatique des Centres de Gestion – Cotisation 2023

(Rapporteur : Éric MARTELLIÈRE, Président)

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration l'adhésion du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loiret-Cher (CDG41) au groupement d'intérêt Public (GIP) Informatique des centres de gestion par délibération n°42.2016 du 24 novembre 2016.

Il informe qu'à compter de l'exercice 2023, l'appel à cotisation annuelle est calculé sur la base du nombre d'agents (titulaire et contractuels) recensé lors des dernières élections professionnelles de 2022 (CAP + Commissions Consultatives Paritaires - CCP) multiplié par un « montant agent » voté en assemblée générale.

Le Président précise que conformément à la délibération n°2018-003 votée lors de l'assemblée générale du GIP, le 21 novembre 2018, afin de compenser l'effet induit par l'augmentation de l'effectif pris en compte, le montant a été fixé à 0,35 \in à compter de l'année 2019 (0,40 \in en 2018).

Accusé de réception en préfecture 041-284100070-20231212-40-2023-DE Date de télétransmission : 12/12/2023 Date de réception préfecture : 12/12/2023

Pour l'année 2023, le montant par agent est sans changement par rapport à l'année précédente, avec un effectif recensé de 4 365 agents. S'agissant de l'année 2023, la cotisation annuelle s'élève à 1 527,75 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- d'approuver le versement, au profit du Groupement d'intérêt Public (GIP) Informatique des centres de gestion, de la cotisation annuelle due au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 1 527,75 €,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir et Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor, Le 7 décembre 2023

FONCTION

Département de Loir-et-Cher

Le Président.

Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : 12/12/2023Exécutoire le : 12/12/2023Le Président soussigné certifie sous sa

FONCTION

Département de Loir-et-Cher

responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

MARTELLIERE